

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 2 JUIN 2025**

DÉLIBÉRATION N°2025-111

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin, à dix-neuf heures,
Présents : 55 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 6 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 16 après convocation légale en date du 27 mai 2025, sous la
Votants : 71 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Béatrice ANTONY, M. Claude BONNEFOI, M. Hervé VIGIER, M. Éric GOMESSE, Olivier REVERSAT, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Alberto COSTANTINI
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Gérard COURET
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Didier AMARGER
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Sylvie PORTAL donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG
M. Pascal POUDDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Philippe ECHALIER
MME Patricia ROCHÈS donne pouvoir à M. Serge TALAMANDIER
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIN 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIN 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PADEL / TENNIS COUVERT ET COURTS EXTERIEURS - APPROBATION DU PROJET

RAPPORTEUR : Monsieur Marc POUGET

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-146 en date du 30 juin 2021 relative à l'approbation du projet de territoire de Saint-Flour Communauté ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-147 en date du 30 juin 2021 relative à l'approbation du Contrat de Relance et Transition Energétique (CRTE) entre l'Etat et Saint-Flour Communauté ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-150 en date du 23 mai 2022 portant adoption de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Ville de Saint-Flour ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-124 en date du 10 avril 2024 portant création de l'autorisation de programme / crédits de paiement ;

Vu la fiche projet n°49 du projet de territoire portant sur le projet de construction d'un centre de tennis couvert avec padel et deux courts extérieurs sur le site du centre aqualudique de Saint-Flour ;

Vu la convention d'objectif « ID Club » signée avec la Ligue d'Auvergne de Tennis ;

Considérant l'opportunité de créer un pôle tennistique à proximité du centre aqualudique de Saint-Flour ;

Vu les études de maîtrise d'œuvre confiées en octobre 2021 au cabinet BONNET & TEISSIER qui ont défini les travaux de construction d'un centre de padel / tennis et une estimation des travaux ;

Vu le permis de construire PC n° 015 187 22 S0015 obtenu le 21 février 2023 ;

Considérant que le montant prévisionnel total de l'opération est estimé à 3 580 858 € H.T dont 3 125 600 € H.T de coût de travaux ;

Considérant le projet sportif du Tennis Club de Saint-Flour élaboré en collaboration avec la Ligue de tennis Auvergne-Rhône-Alpes et l'attestation d'engagement entre les différents partenaires ;

Rappelant que ce projet bénéficie du soutien du Département du Cantal pour un montant total de 493 061 € au titre du Contrat Cantal Développement 2016 – 2021 et 2022-2027 ;

Rappelant que ce projet bénéficie d'une aide de l'Union Européenne au titre de l'appel à projet FEDER 2023 pour le type d'action 5.5.2.2 « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes » pour un montant de 700 000 € ;

Rappelant que ce projet bénéficie d'une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre des aides en faveur des équipements sportifs, pour un montant de 100 000 € ;

Rappelant que ce projet bénéficie d'une aide de l'Agence Nationale du Sport au titre des équipements structurants de niveau local 2023 pour un montant de 280 000 € ;

Rappelant que ce projet bénéficie d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 pour un montant de 185 241 € ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

Accusé de réception en préfecture
015 205 000 000 2023 000 2 DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

DEPENSES H.T						RECETTES		
	Tennis couverts (SFCO)		Tennis extérieurs (Ville de Saint-Flour)		Totalité de l'opération		Totalité de l'opération	
Etudes préalables	90,8%	65 156,26 €	9,2%	6 601,74 €	71 758,00 €	Département tranche 1 (contrat 2016-2021)	5,4%	193 061,00 €
Maîtrise d'œuvre	90,8%	330 058,00 €	9,2%	33 442,00 €	363 500,00 €	Département tranche 2 (contrat 2022 2026)	8,4%	300 000,00 €
Travaux	94,0%	2 938 600,00 €	6,0%	187 000,00 €	3 125 600,00 €	Europe (FEDER 2021/2027 Type d'action n°5.5.2.1 : Accompagner les territoires ruraux fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes)	19,7%	700 000,00 €
						Etat DETR	5,2%	185 241,00 €
						Conseil Régional	2,8%	100 000,00 €
						ANS	7,9%	280 000,00 €
						Ville de Saint-Flour	3,2%	114 932,71 €
						Fonds propres Saint-Flour Communauté	47,4%	1 687 623,29 €
Total	93,6%	3 333 814,26 €	6,4%	227 043,74 €	3 560 858,00 €	Total	100,0%	3 560 858,00 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 26 mai 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de « padel/ tennis couvert et courts extérieurs » et son plan de financement présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Président à mener les démarches nécessaires à la désignation des entreprises qui réaliseront les travaux ;
- **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

POUR : 41 VOIX

CONTRE : 21 (MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL par pouvoir à MME Marina BESSE, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, MME Ghislaine DELRIEU par pouvoir à M. Didier AMARGER, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Pascal POUDEVIGNE par pouvoir à M. Frédéric ASTRUC, M. Jean-Paul RESCHE par pouvoir à M. Philippe ECHALIER, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à M. Serge TALAMANDIER, M. Pierre SEGUIS par pouvoir à M. Bernard COUDY, M. Serge TALAMANDIER)

ABSTENTIONS : 9 (M. Gilles BIGOT par pouvoir à M. Alberto COSTANTINI, MME Sylvie VAISSADE, M. Alberto COSTANTINI, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert GLANDIERES, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, MME Sylvie PORTAL par pouvoir à MME Yolande CHASSANG, M. David VITAL)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Projet de Padel - Tennis

Conseil communautaire du 2 juin 2025

●●●● **Rappels et historique du projet**

⇒ **Juillet 2017** : Réflexion sur la réhabilitation du tennis couvert de Saint-Flour

Décision d'engager une réflexion sur la réhabilitation du centre départemental de tennis couvert ou la construction de nouvelles installations sur un autre site de la ville de Saint-Flour.

Le Centre départemental est un bâtiment non isolé datant de plus de 40 ans (1986) .

⇒ **Septembre 2017** : le bureau d'étude IPK est missionné pour réaliser une étude en 2 phases :

- **Phase 1** : une étude de faisabilité et de pré-programmation
- **Phase 2** : réalisation d'un programme fonctionnel et technique détaillé

●●●● Rappels et historique du projet

⇒ Synthèse de l'étude paysagère

⇒ Possibilité technique de réaliser à proximité du centre aqualudique un bâtiment d'une surface d'environ 2300m² ainsi que deux à trois terrains extérieurs.

⇒ Possibilité de mutualiser le parking avec le centre aqualudique mais aussi de créer plusieurs nouvelles places de stationnement

⇒ Possibilité de raccorder le futur nouveau bâtiment au réseau de chaleur bois du centre aqualudique et ainsi mutualiser la chaudière

⇒ **Mars 2019** - Validation du scénario 3 et poursuite de l'étude de

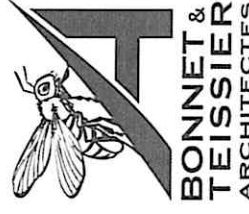
programmation

⇒ **juin 2019** – fin de l'étude de programmation et du programme technique détaillé servant à la consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre du projet.

●●●● **Rappels et historique du projet**

⇒ Septembre 2019 – Décision du lancement Concours restreint de Maîtrise d'œuvre sur esquisse plus

- Le nombre de groupements de maîtres d'œuvre qui seront admis à concourir a été fixé au nombre de trois
- Les candidats sont retenus au niveau esquisse avec une attention particulière portée à l'intégration paysagère du projet dans son ensemble et en lien avec le Centre aqualudique existant et ses abords



⇒ Juin et Juillet 2020 - Lancement et réception des candidatures

⇒ Novembre 2020 - Jury de concours : choix des 3 candidats

⇒ 3 septembre 2021 : réunion du jury de concours pour choix du lauréat,

⇒ 20 octobre 2021 : désignation du lauréat du concours par le conseil

municipal. Il s'agit du cabinet Bonnet & Teissier situé à Mende en Lozère

⇒ décembre 2021 : réunion du groupe de travail avec présentation de l'équipe

lauréate – définition plus précise des attentes des utilisateurs,

➤ **Maîtrise d'ouvrage :**

- Ce projet a fait l'objet d'un groupement de commandes avec la ville de Saint-Flour pour la maîtrise d'œuvre (délibération du 8 octobre 2019 résiliée par délibération en date du 23 mai 2022
- A la suite de la délibération n°2022-150 en date du 23 mai 2022 transférant la maîtrise d'ouvrage des courts extérieurs de tennis, Saint-Flour Communauté a en charge la maîtrise d'ouvrage de la totalité du projet , à savoir le Padel-Tennis couvert et les courts extérieurs et les aménagements extérieurs.

●●● Mise en place d'un groupe de travail

⇒ Mise en place d'un groupe de travail :

Conformément aux dispositions du Pacte de gouvernance, un groupe de travail issu de la commission « Sport et Activités de Pleine Nature » a été créé lors de la réunion du 22 février 2022.

⇒ Composition du groupe de travail :

Le groupe de travail est composé des membres suivants :

⇒ Réunions du groupe de travail :

- 6 décembre 2021
- 18 juillet 2022
- 3 octobre 2023

Céline CHARRIAUD	Présidente de Saint-Flour Communauté
Marc POUGNET	Vice-président chargé des sports et de la jeunesse
Jean-Luc BOUCHARINC	Vice-président chargé du tourisme, du thermalisme et des activités de pleine nature
Guy CLAVILIER	Membre du bureau chargé du projet de Grand Site de France sur la Vallée de la Truyère – Garabit-Grandval
Gilbert CHEVALIER	Maire de Tanavanne
Nicolas FERNANDEZ	Conseiller Municipal de Saint-Flour, Délégué aux Sports et aux Associations
Eric BOULDOIRE	Adjoint à la ville de Saint-Flour aux Ressources humaines, finances et budget
Florent DOUCET	Ligue de tennis Auvergne Rhône Alpes
Jean François RODIER	Comité Départemental de tennis du Cantal
Dominique ROCHE	Lycée Saint-Vincent - La Présentation
Franck FIDELE	Lycée d'Enseignement professionnel Agricole Louis Mallet
Marjorie RIGALDIE	IME Aimée Méraville
Eric CORVAISIER	Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Cantal - DSDEN du Cantal
Delphine COULON	Conseillère pédagogique - Chargée de mission de l'IA-DASEN du Cantal - DSDEN du Cantal
Élise TEIL	Tennis Club de Saint-Flour
Eric COSTEROUSSE	Tennis Club de Chaudes-Aigues TCCA

⇒ Les objectifs du groupe de travail sont les suivants :

L'objectif est d'associer les utilisateurs et les structures/personnes ressources afin de :

- Informer les futurs utilisateurs
- Recueillir les préconisations des structures et personnes ressources
- Recueillir les attentes des utilisateurs
- Réaliser un projet qui corresponde le mieux aux besoins réels du territoire et des utilisateurs
- Affiner et préciser le projet
- Faire des propositions sur les règles de fonctionnement en lien avec les futurs utilisateurs

●●●● **Rappels et historique du projet**

➤ **Objectifs du projet**

- Améliorer les conditions de pratique (période hivernale et courts extérieurs)
 - Favoriser la pratique des jeunes
 - Développer de nouvelles activités en plein essor comme le Padel (augmentation de 113 % des pratiquants en 2 ans)
 - Redynamiser l'activité tennis
 - Améliorer l'accueil et les moments de convivialité avec le club house
 - Regrouper sur un même site l'ensemble des terrains de pratique intérieur et extérieur
 - Constituer un pôle sportif identifié centre aqualudique/padel-tennis en mutualisant les charges de fonctionnement (accueil, entretiens, fluides...)
- Travailler la modularité pour spectacle, hall d'expo...
- Contribuer à l'amélioration paysagère d'une des entrées de la ville de Saint-Flour
- Contribuer à l'attractivité du territoire sur l'Est Cantalien (seul équipement de ce type sur l'arrondissement de Saint-Flour)

●●● Site et situation

➤ Caractéristiques

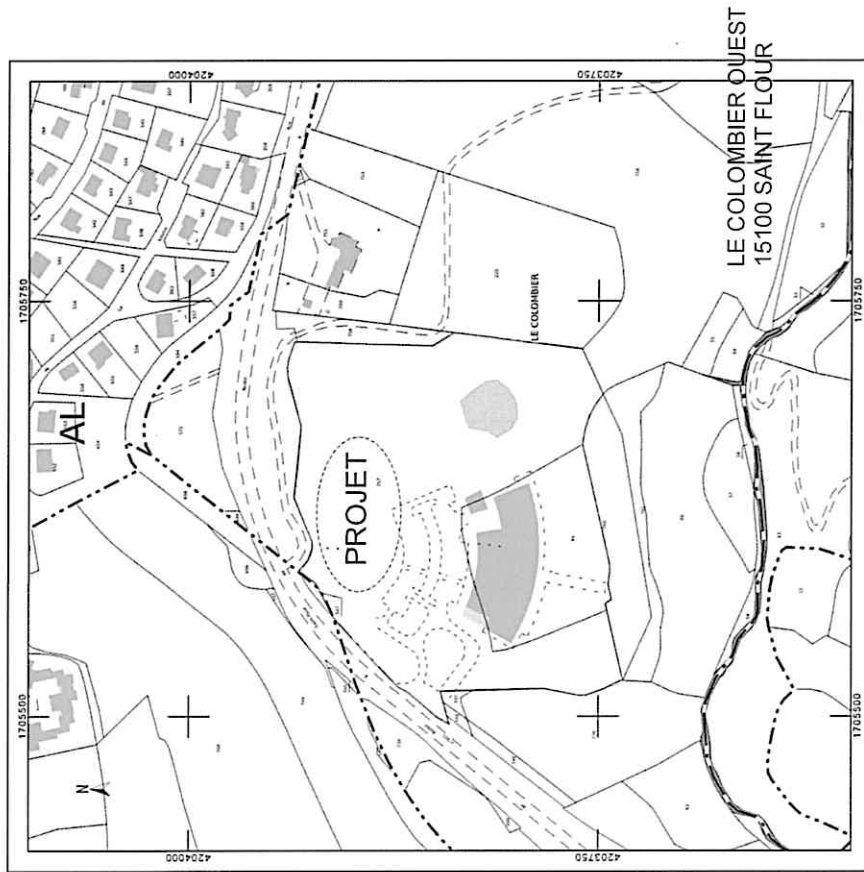
du site

- Entrée sud de Saint-Flour (RD 921) en direction de Chaudes-Aigues : enjeux paysagers
- Site du centre aqualudique : aménagements et équipements extérieurs communs stationnement...



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

PROJET



PLAN DE SITUATION



PLAN DE SITUATION Ech 1/25 000

PLAN DE SITUATION Ech 1/2500

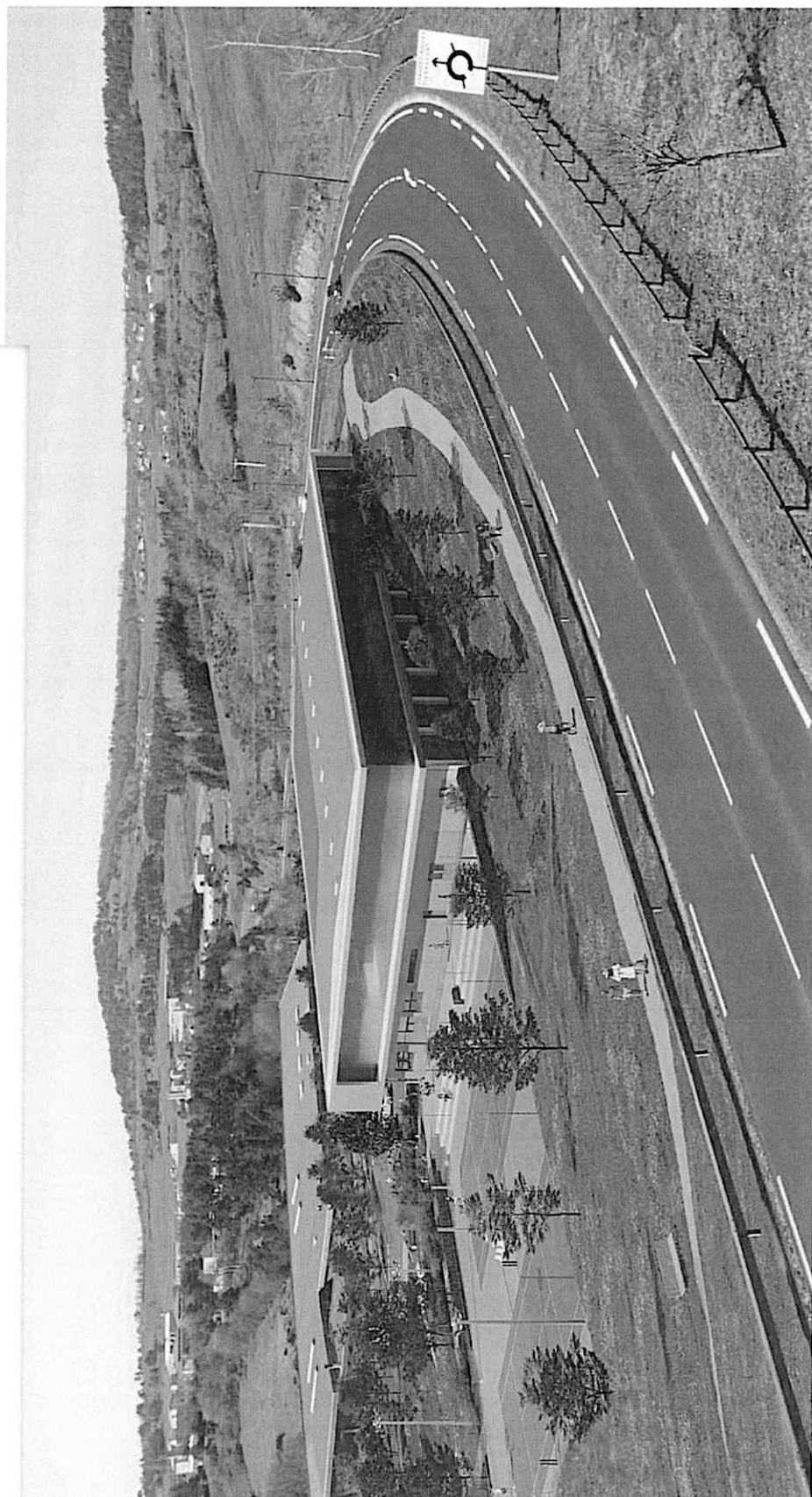
Parcelles cadastrales concernées par le projet :

000 AL 757 29 249 m² - Saint Flour Communauté

000 AL 61 7 660 m² - Saint Flour Communauté

(000 AL 758 1 198 m² : indivision)

●●● Insertion paysagère



Projet

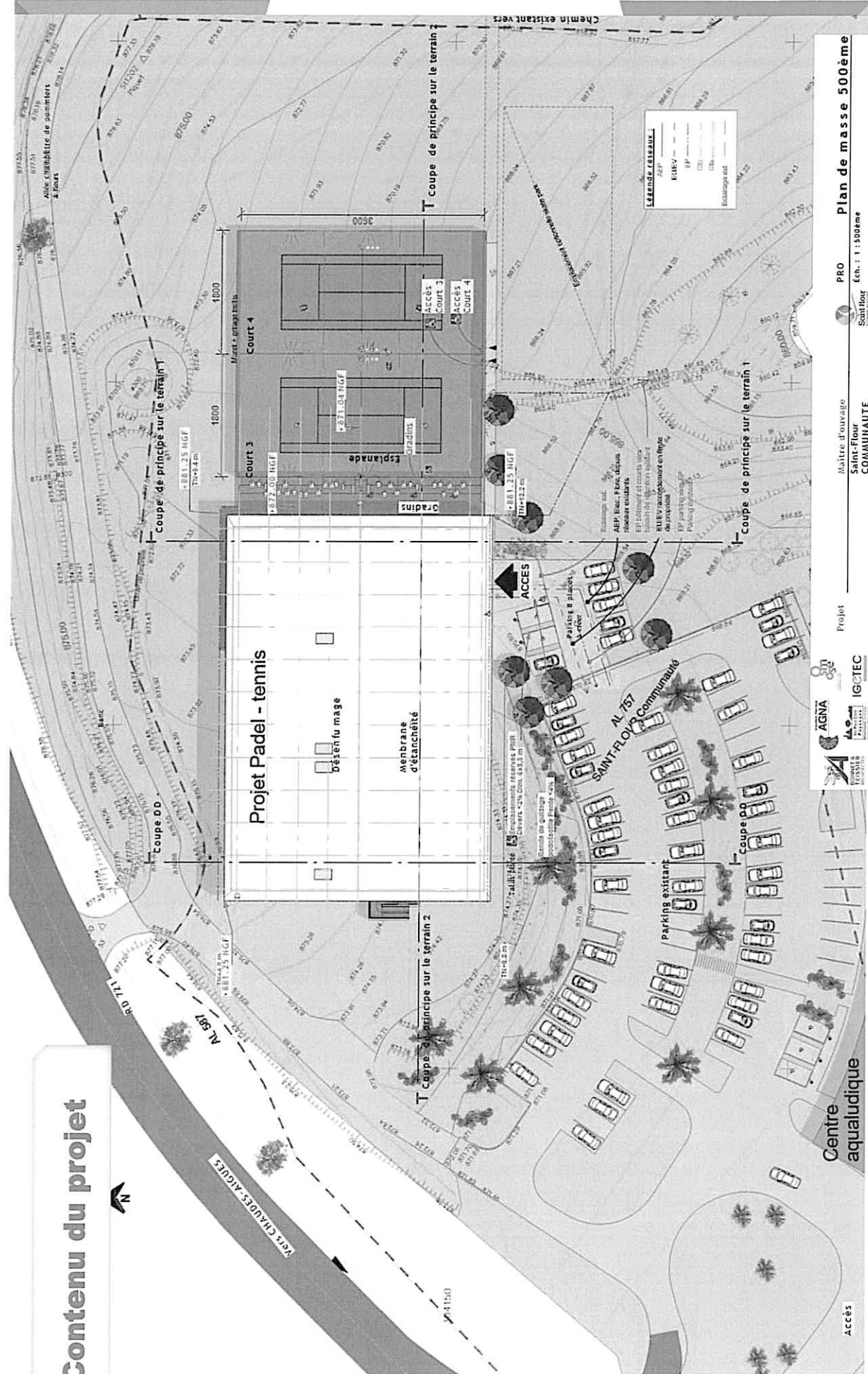
Maître d'ouvrage
**Saint-Flour
COMMUNAUTE**

PRO
Saint-flour
COMMUNAUTE
Éch. : ème

Vue d'insertion P C 6

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Contenu du projet



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

●●● Contenu du projet

➤ Le projet comprend :

- La construction d'un bâtiment de 1 859 m² abritant
 - 1 terrain de padel et 2 courts de tennis (1 638,52 m²)
 - 2 vestiaires (22,84 m²)
 - 3 sanitaires dont 1 accessible depuis l'extérieur réservé aux joueurs via un contrôle d'accès (15,58 m²)
 - Un club house avec un coin buvette (77,9 m²)
 - Une infirmerie (8,65m²)
 - Un bureau (12 m²)
 - Un local technique (4,22 m²)
 - 2 locaux rangement (24,05 m²)

- 2 courts de tennis extérieurs avec une esplanade et des gradins

- 8 nouvelles places nouvelles places de parking, dont 2 PMR s'ajoutant aux 84 existantes soit un total de 92 places

Accuse de réception en préfecture
15-200666660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025



Projet

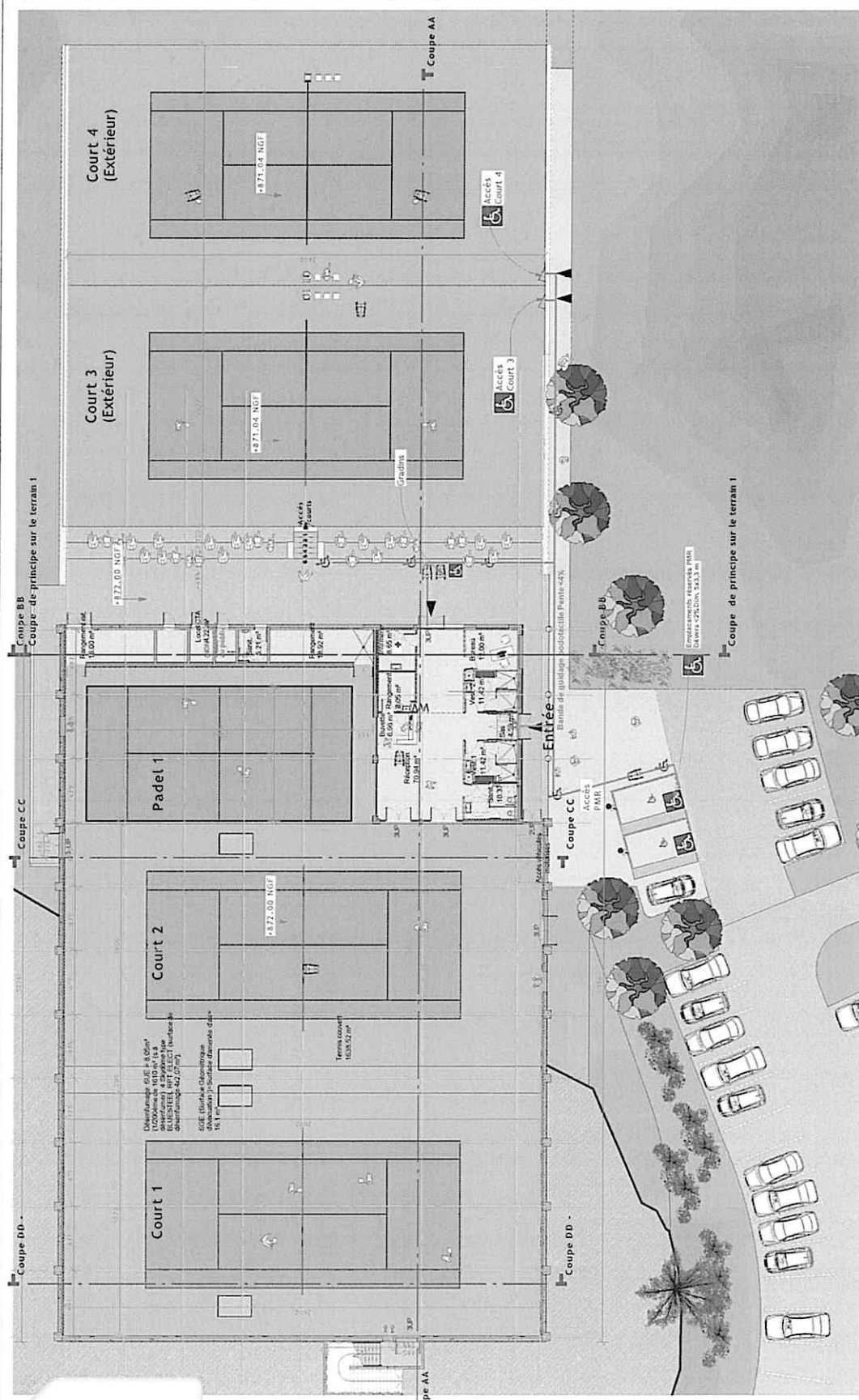
Maitre d'ouvrage
**Saint-Flour
COMMUNAUTE**

PRO
Éch. : à me
**Saint-Flour
COMMUNAUTE**

Vues d'insertion Sud Est



Contenu du projet



0 - RDC Vue générale

Page

Date

03

Vue en plan RDC

PRO

Saint-flor
COMMUNAUTE

Éch. : 1 : 250ème

Maître d'ouvrage

Saint-Flour
COMMUNAUTE

Projet



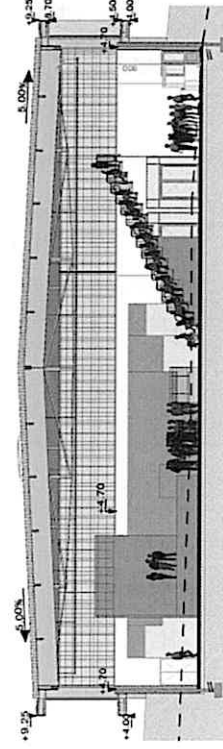
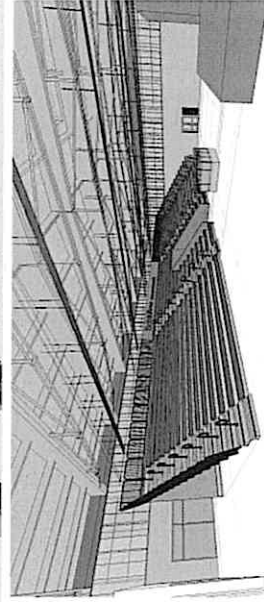
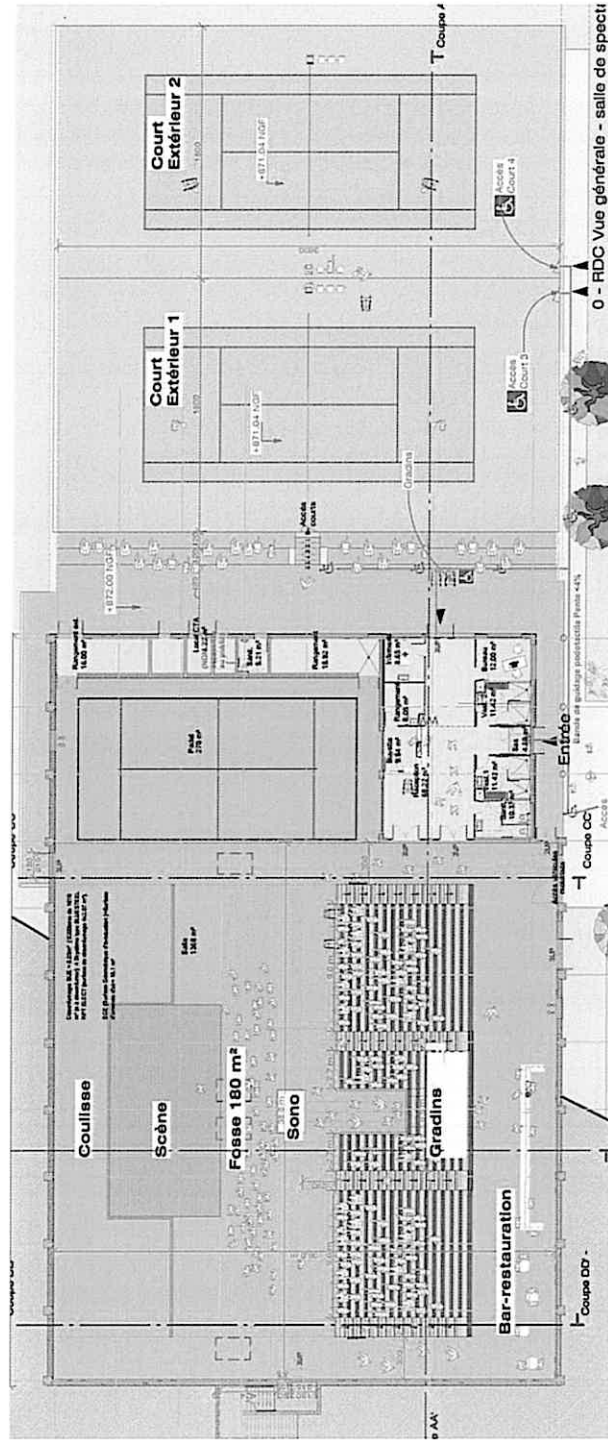
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

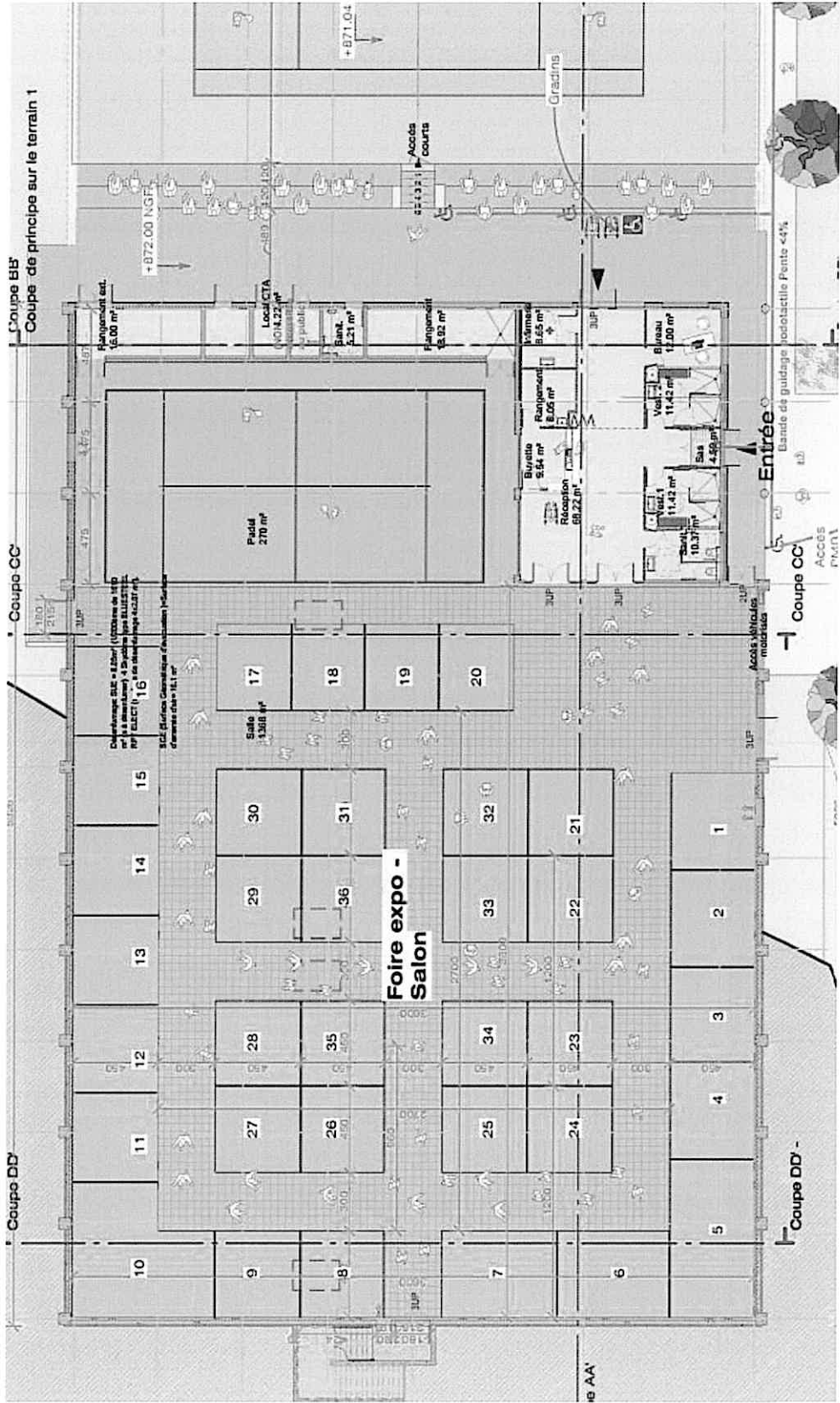
●●● Contenu du projet

➤ Un bâtiment transformable

- Le projet de padel tennis a été conçu afin de permettre sa transformation pour la tenue d'événements exceptionnels sous certaines conditions mais sans devoir effectuer de nouveaux travaux :
- Les éléments de sécurité (évacuation, désenfumage, alarme incendie...) seront prévus en ce sens permettant de classer ce bâtiment pour des manifestations

exceptionnelles. Toutefois, il ne sera pas pré-équipé comme une salle de spectacle (tribune, protections du sol podium...)





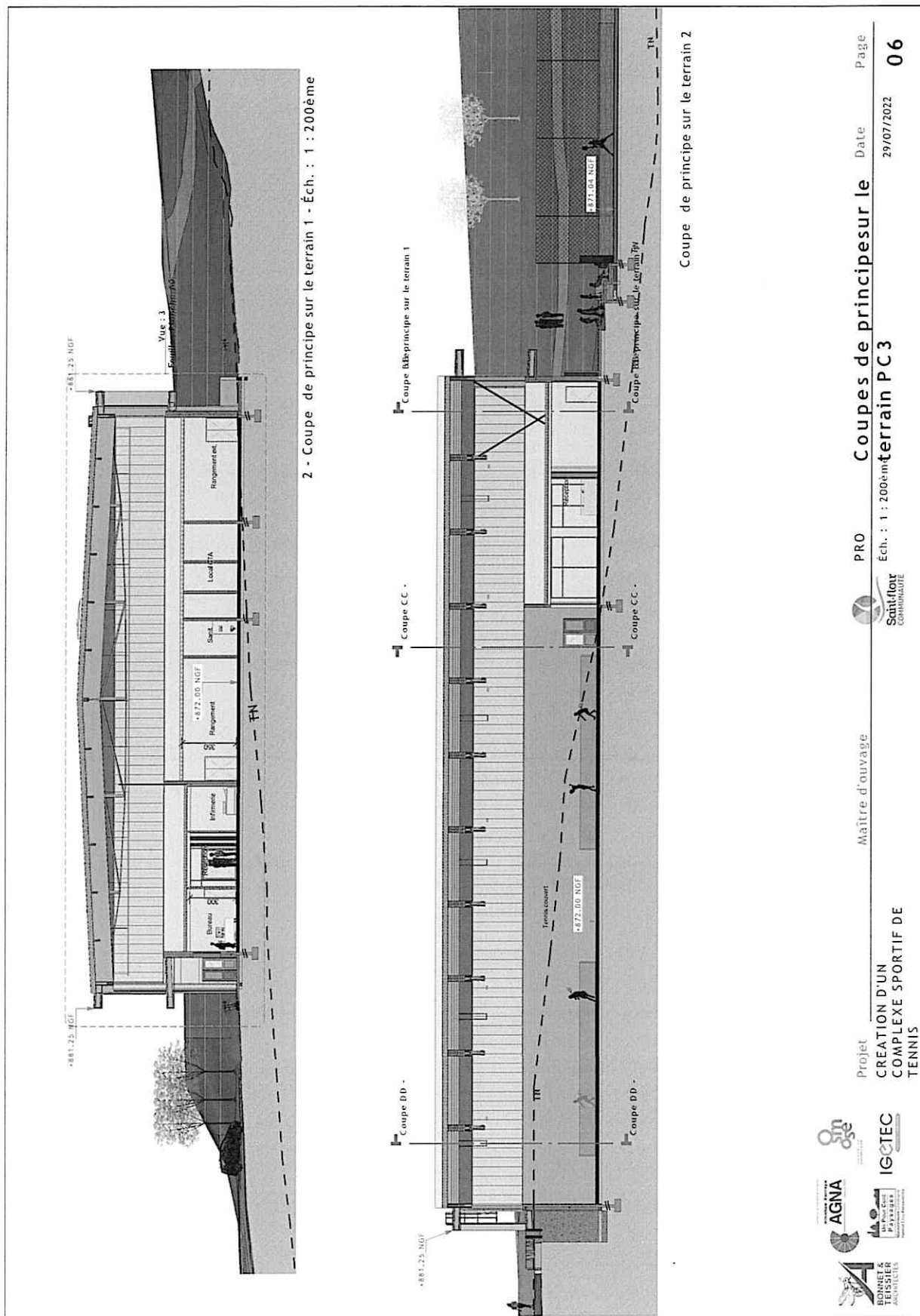
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

●●● Contenu du projet

➤ Un projet limitant les coûts énergétiques et donc de fonctionnement

- Raccordement du Padel-Tennis au réseau de chaleur du centre aqualudique (coût de 60 000 €) permettant de mutualiser la chaudière bois
- Utilisation du toit du centre de padel – tennis pour l’installation d’une centrale photovoltaïque (impossible techniquement sur le toit du centre aqualudique)
- Permet la production d’électricité utilisée en autoconsommation par le centre de tennis mais aussi par le centre aqualudique procurant à ce site une autonomie électrique de 32% et une économie annuelle de plus de 60 000 €:

	Situation actuelle		Situation avec tennis et photovoltaïque	
	Consommation électrique en kWh	Coût annuel	Consommation électrique en kWh	Coût annuel
Achat électricité				
Padel - Tennis	0	- €	48000	6 800,00 €
Centre aqualudique	600000	183 000,00 €	600000	170 000,00 €
Autoconsommation	0	- €	-180000	- 54 000,00 €
Revente	0	- €	-78000	- 8 100,00 €
Total acheté / coût	600000	183 000,00 €	390000	114 700,00 €
Economie annuelle				68 300,00 €



Notice descriptive PC 4 Projet :

Création d'un complexe sportif de tennis composé comme suit :

- En extérieur :
 - seront créés, un parking de huit places (dont 2 PMR), deux courts de tennis, une esplanade et des gradins.
- En RDC, nous trouverons :
 - une zone d'accueil composée d'un hall, de vestiaires, de sanitaires, d'une infirmerie, et d'un bureau.
 - des locaux techniques et des locaux de rangement.
 - deux courts de tennis et un court de padel.

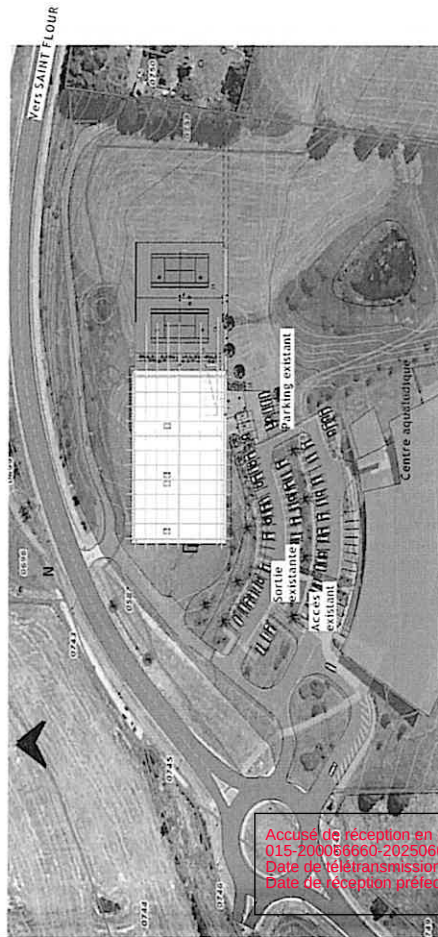
Situation du terrain, limites et accès:

Situation :
Le terrain se situe à l'Est du centre de l'agglomération de Saint Flour, dans le secteur dit du "Colombier Ouest".

Implantations:
Le projet sera implanté en contrebas de la route départementale RD72 et à environ 50m au nord du centre aquatique.

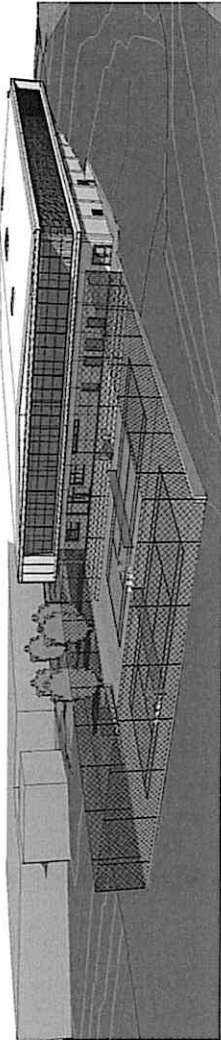
Limites et clôtures:
Les abords du projet resteront ouverts au public (sans clôture)

L' accès des piétons et des véhicules se fera depuis l'accès à l'espace aquatique existant (rond point et chemin piéton)

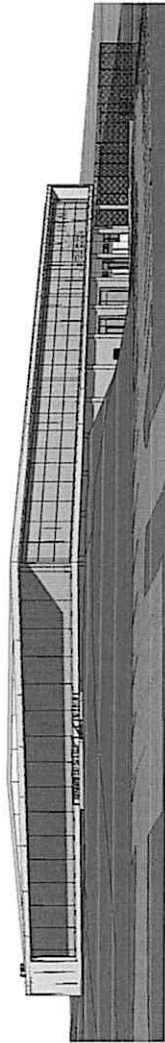


Accuse de réception en préfecture
015-200050660-20250602-DELIB2025-111-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

-Volumétrie:



Vue Nord Est



Vue Sud Ouest



Bac acier fonte "Platinum"

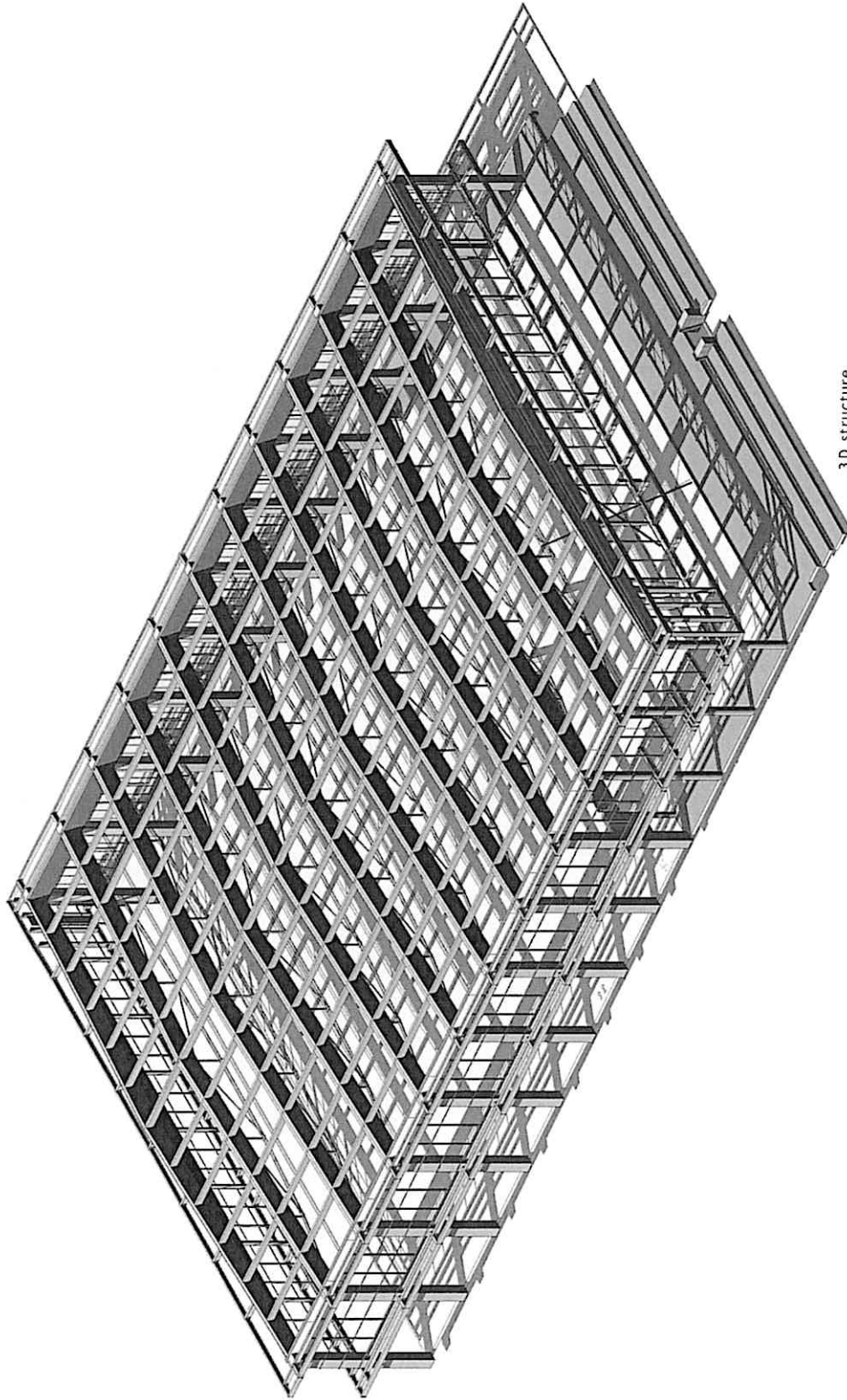
Matériaux et couleurs:

- Elevations:**
- Tôle perforée type "DECOPLAN 600 TEINTE PLATINUM"
 - Bac acier Teinte Platinum 0205
 - Bardage panneaux fibres ciment (type Eternit) teinte gris clair
 - Béton teinte brute
- Couverture:**
- Membrane d'étanchéité grise

- Menuiseries:**
- Aluminium teinte gris Anthracite (Ral 7016)

Plantations:

Les arbres existants seront conservés. Huit arbres à haute tige d'essence locale seront plantés au sud du projet (cf plan de masse).
Le talus situé entre le projet et le parking existant sera végétalisé avec des arbustes d'essence locale et une strate d'herbacée type prairie (plantes vivaces et graminées).



3 D structure

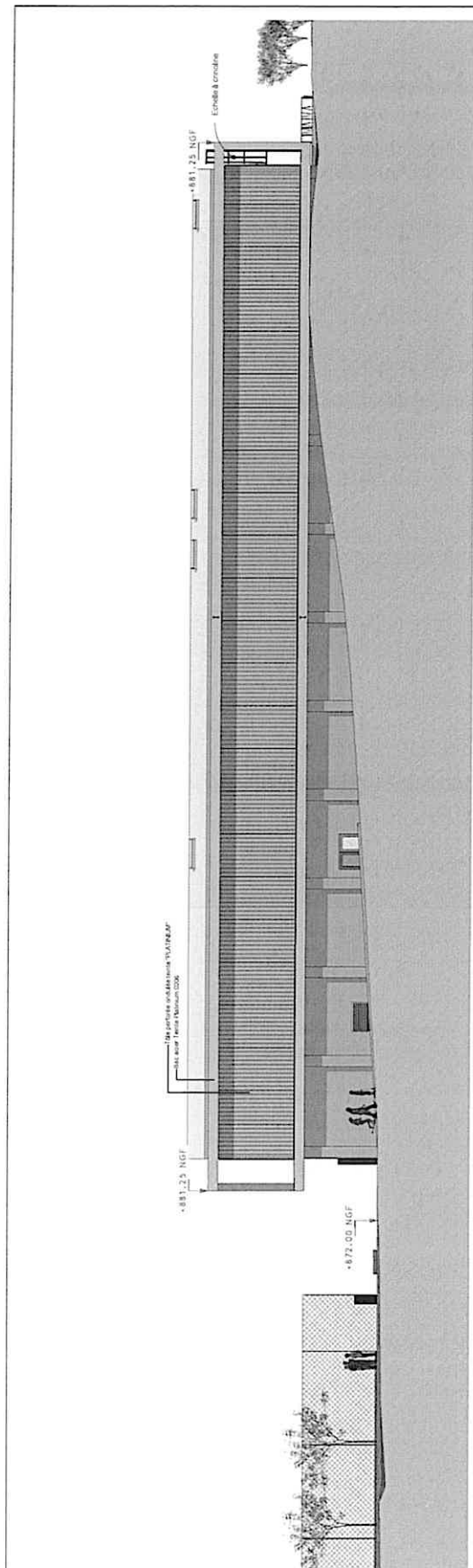


Projet

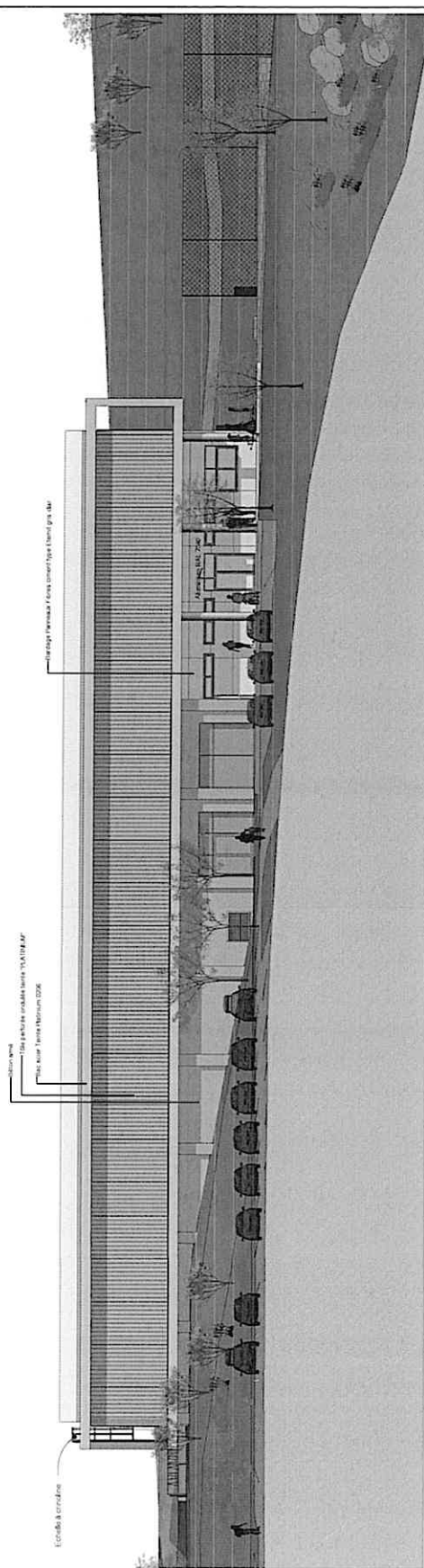
Maître d'ouvrage
Saint-Flour
COMMUNAUTE

PRO
Saint-Flour
COMMUNAUTE
Éch. : ème

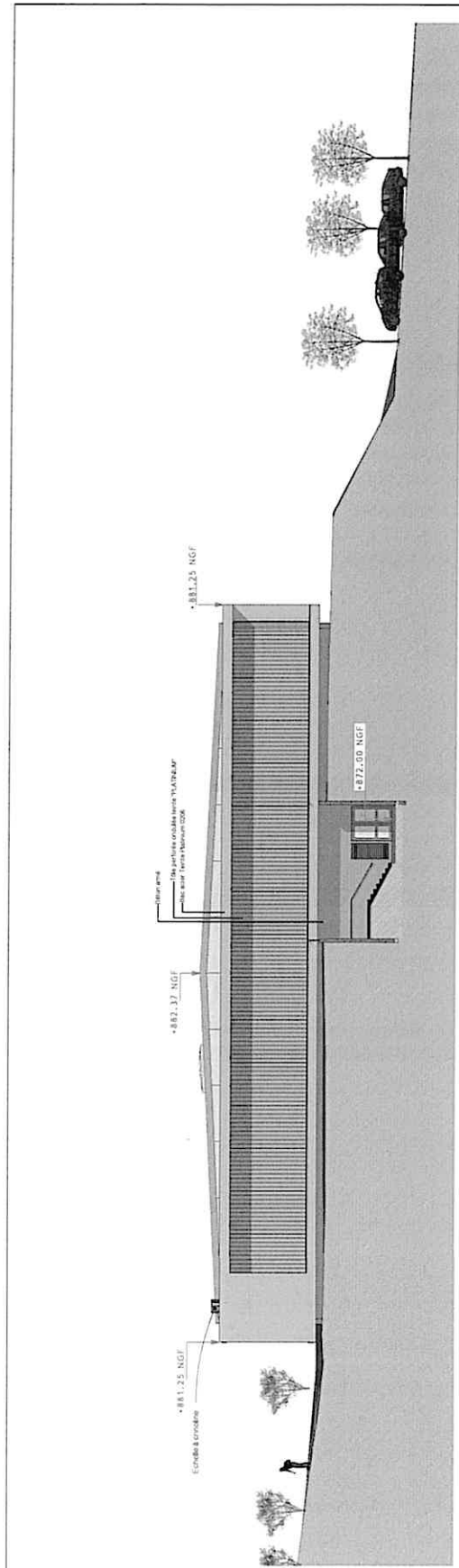
Date
29/07/2022
Page
08



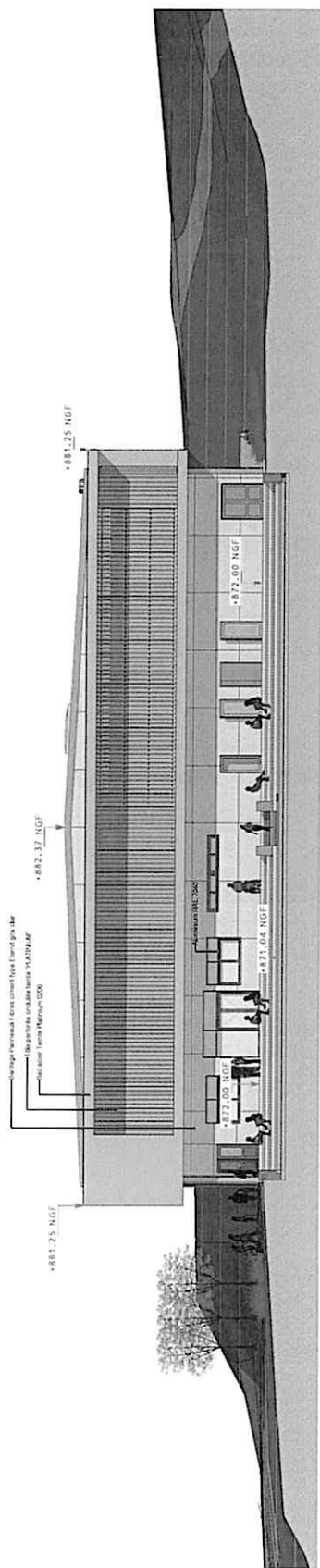
2 - Elévation NORD - Éch. : 1 : 200ème



1 - Elévation SUD - Éch. : 1 : 200ème



2 - Elévation OUEST - Éch. : 1 : 200ème



1 - Elévation EST - Éch. : 1 : 200ème

Plan de financement prévisionnel de l'opération stade PRO

Dépenses					Recettes	
	Tennis couverts (SFCO)		Tennis extérieurs (Ville de Saint-Flour)	Totalité de l'opération		Totalité de l'opération
Etudes préalables	90,8%	65 156,26 €	9,2%	6 601,74 €	Département tranche 1 (contrat 2016-2021)	5,4% 193 061,00 €
Maîtrise d'œuvre	90,8%	330 058,00 €	9%	33 442,00 €	Département tranche 2 (contrat 2022 2026)	8,4% 300 000,00 €
Travaux	94,0%	2 938 600,00 €	6,0%	187 000,00 €	Europe (FEDER 2021/2027 Type d'action n°5.5.2.1 : Accompagner les territoires ruraux fragiles d'Auvergne Rhône-Alpes)	19,7% 700 000,00 €
					Etat DETR	5,2% 185 241,00 €
					Conseil Régional (Ligne sectorielle)	2,81% 100 000,00 €
					ANS	7,86% 280 000,00 €
					Ville de Saint-Flour	3,23% 114 932,71 €
					Fonds propres	47,4% 1 687 623,29 €
Total	93,6%	3 333 814,26 €	6,4%	227 043,74 €	Total	100,00% 3 560 858,00 €

Le financement total des partenaires s'élève à 1 873 235 €